



FORMULAIRE D'INSCRIPTION GARDERIE DU MERCREDI MIDI

Du 07/09/2022 au 05/07/2023

Direction de l'éducation
Cellule de gestion
Tél. : 02.28.25.26.39

Ce service fonctionne comme un forfait unique et concerne, de manière indivisible, l'ensemble des mercredis d'école pour l'année scolaire 2022/2023. **L'inscription est payante et tarifée sur la base de 0,12% du quotient familial.** La facturation du service sera étalée mensuellement de septembre 2022 à juillet 2023.

La Ville de Saint-Herblain sera attentive à prendre en compte les modifications de situations familiales en cours d'année scolaire (perte ou entrée dans l'emploi ...). Aucune autre modification ne sera prise en compte, le service sera facturé y compris en cas d'absence de l'enfant.

Le nombre de places offertes par le service est limité compte tenu des capacités d'accueil et du nombre d'animateurs mobilisables sur les écoles.

Je, soussigné(e) (Nom et prénom)

.....

Agissant en qualité de :

père

mère

tuteur (tutrice), **représentant légal de l'enfant**

De (Nom et Prénom de l'enfant)

.....

Scolarisé en (classe et école pour l'année 2022/2023)

.....

Souhaite inscrire mon enfant au service de garderie pour l'année scolaire 2022/2023

En l'inscrivant, je m'engage :

- pour l'ensemble des mercredis d'école de l'année scolaire 2022/2023
- à respecter les horaires d'ouverture du service (les mercredis d'école de 11h45 à 12h30) sous peine d'une sur tarification.
- à ne pas utiliser l'accueil de loisirs du mercredi après-midi de façon ponctuelle (possibilité d'inscription en alternance à la garderie et à l'ALSH du mercredi uniquement de façon régulière sur l'ensemble de l'année scolaire)

Fait, le

Signature (OBLIGATOIRE) précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fiche à renvoyer à la Direction de l'éducation

Attention : Pour inscrire son enfant à une activité organisée par la Ville, la famille doit être à jour du règlement de ses factures.